

Delémont, le 29 mai 2017/YSA

PV FAPE

Rencontre du 29 mai 2017

À 19h30, salle 1AB, Morépoint

Présent-e-s : DFCS :

- M. le Ministre (DFCS), Martial Courtet (MCO)
- M. le Chef du Service de l'enseignement (SEN), Fred-Henri Schnegg (FHS)

Présent-e-s : membres FAPE et M. le Président, Pascal Breton (PAB)

Ordre du jour :

- 1) **Accueil**
- 2) **Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016**
- 3) **Groupe de travail : Ecole 2030**
- 4) **Fonctionnement de la direction**
- 5) **Logopédie, quelle politique ?**
- 6) **Système d'intégration et d'inclusion ?**
- 7) **Enseignant-e-s de soutien**
- 8) **Enseignement de l'allemand – méthode « Der grüne Max »**
- 9) **Révision de l'ortogafe - orthographe**
- 10) **Divers**

1) Accueil

Monsieur le Ministre ouvre la séance et souhaite la bienvenue au Président ainsi qu'aux membres de la FAPE. Il salue la présence de M. Fred-Henri Schnegg, Chef du Service de l'enseignement, qui se présente brièvement. M. le Ministre remercie Mme Catherine Geiser du travail effectué, ad. interim, jusqu'à l'arrivée de M. Schnegg en décembre 2016.

2) Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016

Le procès-verbal est approuvé avec les remerciements à son auteur.

3) Groupe de travail : Ecole 2030

M. le Ministre souhaitait ajouter ce point suite à une intervention parlementaire sur la création d'un groupe de réflexion ayant pour thème « l'Ecole 2030 ». Personne ne s'est porté volontaire pour la représentation de la FAPE et M. Courtet s'en étonne. Il s'agirait plutôt d'un manque de temps de la part des représentants de la FAPE.

4) Fonctionnement de la direction

M. le Ministre évoque les aspects généraux de l'autonomie des directions. Il fait part de l'« essai » qui sera tenté dans le cercle scolaire du Creugenat. Il est important de créer un climat de confiance entre le SEN et les directions d'école. MM. Christen et Jaccard (anciens cadres à la Direction générale de l'enseignement obligatoire à l'Etat de Vaud) suivent ces travaux de près et conseillent. Ils ont l'avantage de pouvoir faire partager leur expérience. M. Courtet informe du postulat de M. Spiess concernant la mutualisation des secrétariats dans les écoles. Cette réflexion est intégrée dans le cadre de l'autonomisation des directions.

Le Chef de Service indique, qu'au niveau primaire, Il sera donné la possibilité de gérer un crédit-classe (enveloppe) afin de pouvoir organiser du co-enseignement de manière plus autonome, par exemple. Nous allons permettre une certaine souplesse à ce sujet.

S'agissant de l'appui et du soutien, ces mesures ne sont pas prévues encore dans l'organisation actuelle.

5) Logopédie, quelle politique ?

La FAPE précise la question, il a été rapporté, qu'à l'avenir, les parents n'auraient plus le libre choix de la logopédiste.

M. le Ministre répond qu'il n'y a pas de changement au niveau du libre choix des thérapeutes. En revanche, un moratoire a été décidé jusqu'au 31 juillet 2019. A savoir, il n'y aura pas de thérapeutes supplémentaires dans le canton du Jura. M. le Ministre fait part du contexte et notamment des mesures Opti-Ma. Il informe des différentes pistes envisagées par le groupe de travail chargé d'évaluer les mesures pédago-thérapeutiques.

Une commission sera constituée, elle aura pour objectif de traiter les dossiers y relatifs et effectuer un bilan.

La FAPE cite quelques exemples en lien avec la logopédie. La façon d'enseigner certaines branches, notamment le français, n'est pas toujours adaptée à l'enfant, selon elle. Il est relevé que la logopédie n'est pas toujours la solution. Il est proposé une nouvelle réflexion sur l'apprentissage du français notamment.

Le Chef de Service prend note de cette remarque et précise l'objectif de cette commission qui est de rassurer également les enseignants. En effet, la pression subie par ces derniers est parfois très conséquente, ce qui peut engendrer une invitation plus systématique à la prise en charge logopédique.

6) Système d'intégration et d'inclusion ?

M. le Ministre évoque le concept d'enseignement spécialisé qui est actuellement en cours de réalisation. Il est important de trouver un bon équilibre.

Le Chef de Service souhaite que chaque élève trouve sa place dans le système actuel mais pas au détriment des autres élèves. Oui, il est souhaité de privilégier les mesures intégratives. Le soutien ambulatoire et le co-enseignement sont également deux éléments qui seront fixés dans le cadre du concept d'enseignement spécialisé. L'objectif est de mettre en place le concept au 1^{er} août 2018. Une consultation sera effectuée notamment en réunissant le conseil scolaire.

7) Enseignant-e-s de soutien

M. le Ministre insiste sur la mise en place d'une commission de décision pour orienter des enfants dans les classes de soutien et de transition. Il explique la démarche et fait le lien avec son expérience, notamment avec la commission de recours de passage du primaire au secondaire. Un système qui fonctionnait relativement bien parce que cela permettait aux parents d'exposer la situation et d'être écoutés.

Le Chef de Service indique que, cette année, il est souhaité de mettre les postes au concours selon une répartition basée davantage sur les effectifs des élèves. Il s'agit d'une réponse administrative à un problème qui devra être revu. Le SEN a constaté une disparité en fonction des écoles. Cette année, il a été défini de fixer une heure de soutien pour 14 élèves. Certaines écoles ont un peu gagné et d'autres, un peu perdu. Cette année, le SEN partira sur cette base et affinera ensuite les critères. Il ne faut pas mélanger les problèmes de comportements, l'appui allophone et le soutien ambulatoire. La mise au concours des postes a poussé des gens à s'engager dans la formation à l'enseignement spécialisé.

8) Enseignement de l'allemand – méthode « Der grüne Max »

Pour la FAPE, il en ressort que la méthode n'est pas satisfaisante. M. le Ministre indique qu'il s'agit d'un moyen d'enseignement qui doit être appliqué à tout le monde sur le plan romand. « Der grüne Max » est d'une méthode d'enseignement de l'allemand validée par des enseignants. M. Courtet explique le processus de validation d'un moyen d'enseignement.

Il s'agit d'un moyen pédagogique mais rien n'empêche aux enseignants d'adapter leur enseignement également.

9) Révision de l'ortogafe – orthographe

En août 2002, une brochure de la CDIP a été éditée. M. le Ministre fait part de son expérience en qualité d'enseignant. Il peut être accepté la nouvelle orthographe mais attention avec le contexte dans vie réelle où l'on attend souvent que l'orthographe soit respectée.

10) Divers

- FAPE : classe de transition – M. Schnegg indique que les décisions vont être envoyées rapidement. La composition des classes a été établie.
- Organigramme du SEN : le passage au Gouvernement est prévu le 20 juin. L'objectif est de mettre en œuvre ce nouvel organigramme au premier semestre de l'année scolaire 2017-2018.
- Pour le groupe de travail « l'école 2030 », Mme Loranne Jobin veut bien être invitée lors de certaines séances du groupe de travail.

La prochaine rencontre DFCS-FAPE aura lieu :

le lundi 6 novembre à 19h30 dans la salle 1AB.

M. le Ministre remercie les membres de la FAPE pour leur précieuse collaboration et lève la séance à 21h00.

Pour le PV :



Yvann Sangsue, secrétaire